



Doc. 13730
21 avril 2015

Services sociaux en Europe: législation et pratiques de retrait d'enfants de leurs familles dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 6

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, paragraphe 8.4, après les mots «sauf circonstances exceptionnelles», insérer les mots suivants:

«prévues par la loi et soumises à un contrôle juridictionnel (approfondi et en temps utile) effectif».

1. 2015 - Deuxième partie de session

